

tenue sous la présidence de Monsieur SOUTEYRAND, assisté(e)
de Madame BAYADA et Madame LESIMPLE, Conseillères
En présence de Monsieur CHEVILLARD, Rapporteur public
Madame FARELL, Greffière

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2605229	RAPPORTEUR: Monsieur Eric SOUTEYRAND
-----	--------------------	--------------------------------------

Titre de l'affaire REQUETE EN INTERPRETATION - Demande d'eclaircissements du jugement n° 2405458 du TA34 du 22 janvier 2026, sur le fondement de l'article R. 921-1 du CJA concernant le parc de stationnement et la promenade en front de mer, l'esplanade et l'hypothèse d'un refus de la commune d'exécuter ledit jugement.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	
Intervenant	FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT OCCITANIE MÉDITERRANÉE Madame L	M. G Madame L
Défendeur	ASSOCIATION VIAS MON VILLAGE COMMUNE DE VIAS	maire

02)	DOSSIER N° 2605039	RAPPORTEUR: Monsieur Eric SOUTEYRAND
-----	--------------------	--------------------------------------

Titre de l'affaire REQUETE EN INTERPRETATION - Demande d'interprétation du jugement n° 2405458 du TA34 du 22 janvier 2026, en particulier les définitions de « promenoir » et d'« esplanade » retenues aux considérants 38 et 39, afin de déterminer si la rampe d'accès relève de l'une ou l'autre de ces qualifications et, le cas échéant, laquelle.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COMMUNE DE VIAS	SCP SVA (Cour)
Intervenant	FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT OCCITANIE MÉDITERRANÉE Madame L	M.G Madame L
Défendeur	ASSOCIATION VIAS MON VILLAGE PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	

09 heures 00

03)	DOSSIER N° 2403497	RAPPORTEURE: Madame Audrey LESIMPLE
Titre de l'affaire Juger l'OPH Hérault logement responsable de la construction réalisée sur sa parcelle mitoyenne à celle de Mme R sur la commune de St Christol et la condamner pour le préjudice subi.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame R	Maître CALAFELL Philippe
Défendeur	OFFICE PUBLIC HLM DE L'HERAULT - HERAULT LOGEMENT	SELARL VPNG AVOCATS
04)	DOSSIER N° 2400818	RAPPORTEURE: Madame Adrienne BAYADA
Titre de l'affaire ACTION RECURSOIRE A L'ENCONTRE DES SOCIETES FRANCES ET PRIMA GROUPE SUITE AU JUGEMENT N° 2106883 DU 15 JUIN 2023		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COMMUNE DE SAINT ETIENNE D'ALBAGNAN	SCP JURIS EXCELL
Défendeur	SOCIETE FRANCES SOCIETE PRIMA GROUPE SELARL BENOIT ET ASSOCIES PAR ME BÉATRICE AMIZET	SCP ARCIS AVOCATS (Cour)
05)	DOSSIER N° 2504163	RAPPORTEURE: Madame Adrienne BAYADA
Titre de l'affaire Annulation de l'arrêté du département 34 en date du 02/04/25 ayant procédé à l'alignement de la parcelle AL14 avec la route départementale 145.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S	Monsieur S
Défendeur	DEPARTEMENT DE L'HERAULT	Président

Arrêté le 10/09/2026

Le vice-président du tribunal